

ALPES MARITIMES

COMMUNE DE DRAP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 105/2022

OBJET : EDUCATION- modification des tarifs des repas de la restauration scolaire

L'an deux mille vingt-deux, le 16 du mois de décembre à 09 heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Espace Jean Ferrat, sous la présidence de **Monsieur Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 décembre 2022

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra GHIGI-RUSSO / Philippe MINEUR / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI / Serge DIGANI / Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Michaël TRUCCHI / Jean QUENCEZ / Sabrina DIVRY / Jean-Pierre MONTCOUQUIOL / Kathy NICOLAS / Françoise DAMILANO / Bouabdallah LAFTAS / Sandrine GUGLIELMINO / Clorinde MARCONI**ABSENTS** : Gracienne DODAIN, Philippe JANIN, Maëva THOMMERET**ABSENTS REPRESENTES** : Sophie ESPOSITO par Martine DUNOYER DE SEGONZAC, Christine DECORDIER par Kathy NICOLAS, Xavier JARJANETTE par Jean-Christophe CENAZANDOTTI, Thierry VISSIAN par Romain BIANCHI, Vanessa BEAUJAUD par Catherine DINI, Nathalie DIGANI par Serge DIGANI, Stephen VIALE par Sandrine GUGLIELMINO**Secrétaire de séance** : Jean-Pierre MONTCOUQUIOL

Vu le Code de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Code de l'Education

Considérant les augmentations des produits alimentaires, de l'énergie et des rémunérations des encadrantsLe Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire de Drap.

Après avoir entendu le rapport de présentation, le Conseil municipal à la majorité avec 21 voix pour et 3 voix contre décide :

- De fixer à compter du 1^{er} janvier 2023, les tarifs de la restauration scolaire comme suit :

➤ Repas maternel 3.20 € au lieu de 2.60 €

➤ Repas élémentaire 3.40 € au lieu de 2.80 €

➤ Repas adulte 4.65 € au lieu de 4.05 €

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 17 Votants : 24 Absents : 3 Contre : 3 Abstentions : 0 Pour : 21

Fait et délibéré à Drap le 16 décembre 2022

Le Maire, Robert NARDELLI



Compte-rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 19/12/2022

Affichage en mairie le : 20/12/2022